

JEUNES **GARANTIR LE DROIT A UNE BONNE RETRAITE**

Si la retraite n'est pas en tête des préoccupations des jeunes, ils risquent, une fois de plus, d'être les plus grandes victimes des attaques projetées contre notre système solidaire de retraites par répartition.

Le durcissement des conditions d'acquisition des droits à retraite de 1993 (réforme Balladur) et 2003 (réforme Fillon) ont provoqué de nombreux effets désastreux :

- ✓ augmenter la durée de cotisation
- ✓ calculer le salaire de référence sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures
- ✓ indexer les salaires et les retraites sur les prix et non plus la masse salariale

Si l'on ajoute à cela le véritable parcours du combattant imposé pour accéder à l'emploi stable, les jeunes subissent une diminution importante du nombre de trimestres validés.

Ainsi, si l'on compare les générations nées en 1950 et en 1974, à 30 ans : la première comptait 40 trimestres validés, la seconde 30 !! Cela les

prive, comme de nombreuses autres générations de tout espoir d'une retraite à taux plein à 60 ans, sans parler de la sous rémunération des jeunes et de l'emploi à temps partiel.

Cela conduit à ce que 75 % des jeunes de moins de 35 ans n'aient plus confiance dans le système actuel pour toucher une retraite satisfaisante dans l'avenir. Et, c'est la porte grande ouverte aux opérateurs de la capitalisation qui lorgnent sur le marché de la jeunesse.

Or, et les salariés des pays anglo-saxons le paient durement, la capitalisation est un mirage où les risques sont très importants et... individuels.

La seule **bonne solution**, c'est la **pérennisation** et le **renforcement de la retraite solidaire par répartition assise sur la masse salariale du pays** (autrement plus sûre et moins risquée que la bourse !!).

POUR GARANTIR CELA, LA CGT PROPOSE UN SOCLE COMMUN DE DROIT ASSURANT A TOUS, A 60 ANS (ET 55 ANS POUR LES METIERS PENIBLES) :

- une retraite à 75 % minimum des revenus d'activité
- au minimum égale au Smic
- indexée sur les salaires
- basée sur les 10 meilleures années dans le privé, les 6 derniers mois dans le public
-

POUR LES JEUNES CELA IMPLIQUE

la validation → **des années d'étude** (comme cela existe en Allemagne et en Finlande)
→ **des périodes d'inactivité forcée.**

En s'opposant au CPE en 2006, la jeunesse s'est opposée à la précarité qui menaçait l'ensemble des salariés.

En se mobilisant autour des retraites, la jeunesse s'opposera à la précarisation de ses droits à une retraite de qualité.

